



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats

Immeuble de Braconne

23000 - GUÉRET

Téléphone : 05 55 41 04 81

E-mail : snu23@snuipp.fr

Site : 23.snuipp.fr

à Guéret

Le mardi 10 novembre 2009

à

*Mme l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Éducation Nationale de la Creuse*

Mme l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève concernant les personnels enseignants du premier degré de notre département :

- Non respect des droits des personnels :

Droit à la formation dans le cadre du Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat

Réunion d'Information Syndicale : proposition du mardi 25 mai

Non versement des frais de déplacement et application restrictive du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 notamment de la notion de commune limitrophe

Non respect des règles de convocation

Médecine du travail

- Autoritarisme

Animations pédagogiques dites « obligatoires »,

Aide personnalisée : 55 + 5

- Simplification administrative et direction d'école

Demande d'une journée de décharge par période pour les écoles de 1 à 3 classes

Demande de groupe de travail pour la simplification administrative

- Enseignement des langues vivantes (cas particulier des personnels non-habilités)

Veillez croire, Madame l'Inspecteur d'Académie, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Le secrétaire départemental du SNUipp de la Creuse

Fabrice COUEGNAS